

## DES AMÉNAGEMENTS CYCLABLES POUR LA PÉRIODE POST-CONFINEMENT

Plus que jamais, l'association *Tous à Vélo ! Cholet-Agglo* encourage les équipes municipales de l'Agglomération du Choletais à rééquilibrer les modes de transport en développant une pratique du vélo du quotidien plus sûre, plus accessible et plus conviviale.

Favorisant la distanciation sociale, adapté aux trajets de courte ou moyenne distance tolérés dans le cadre du confinement et probablement du déconfinement, le vélo apparaît en effet comme une solution de déplacement cohérente, en plus d'être écologique et peu coûteuse. Le vélo sera d'autant plus un moyen de transport adéquat dans une période où l'appréhension de prendre les transports en commun risque de perdurer bien au-delà du déconfinement. Maintenant, l'enjeu est d'offrir des solutions « légères » et temporaires pour accompagner et encourager les déplacements à bicyclette et à pied afin de limiter le report modal vers la voiture, créateur de bouchon, de pollution, de bruit et de sédentarité.

### POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES, LE VÉLO est mon geste barrière

Réduit le risque de contamination par contact avec les surfaces

Évite l'engorgement de nos villes

Offre une activité physique régulière, renforce le système immunitaire, réduit les risques de diabète et de surpoids

Améliore la qualité de l'air

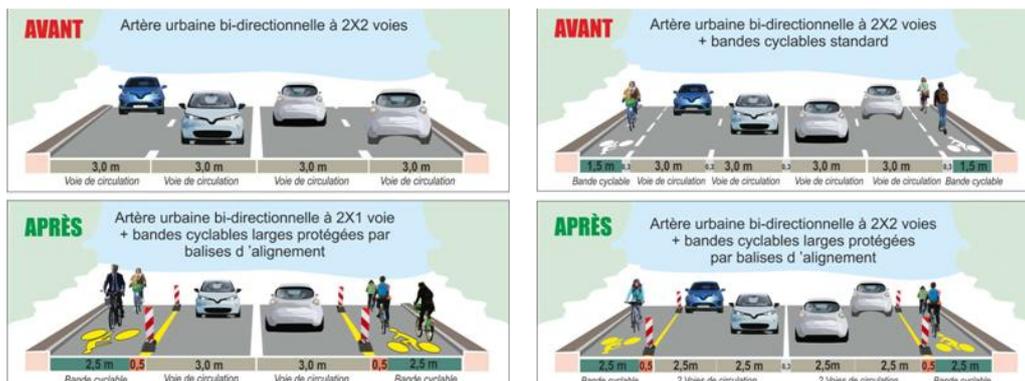
Soulage les axes forts et allège les transports en commun

COVID-19

Partout dans le monde, des solutions rapides, faciles à mettre en œuvre et réversibles ont émergé pour favoriser les déplacements à vélo dans cette période de confinement généralisée. Quelques villes en France, dont Grenoble, Montpellier ou Paris, ont déjà manifesté leur intérêt à suivre cette dynamique particulièrement intéressante pour les mobilités actives, associée aux aménagements dits « tactiques ».

Les trois grands principes consistent à :

- Créer des voies cyclables ou des zones piétonnes en réduisant le nombre de voies motorisées
- Élargir et sécuriser des voies cyclables existantes en réduisant la largeur des voies motorisées
- Réduire la vitesse à 30 km/h sur les voies où les aménagements cyclables sont impossibles



Ces actions sont soutenues par le Ministère de la Transition écologique et solidaire qui a annoncé un plan doté de 20 millions d'euros pour faciliter la pratique du vélo à la sortie du confinement. Ce plan gouvernemental comprend notamment :

- Un forfait de 50 euros pour la remise en état d'un vélo
- Le financement de places de stationnement temporaires
- Le financement de formations pour apprendre ou réapprendre à rouler à vélo
- Une accélération de l'instauration du forfait « mobilités durables » dans le secteur privé

Afin d'accompagner les élus et les équipes techniques de l'Agglomération du Choletais, l'association TAVCA a tracé, sur une carte interactive, les grands axes pouvant accueillir ces nouvelles infrastructures :

<http://u.osmfr.org/m/451526/>

L'objectif est de permettre l'accès vers les principales zones d'activités : liaisons intercommunales, zones industrielles et artisanales, établissements d'enseignement, ou encore zones commerciales.

Voici quelques exemples situés à Cholet :

- Hôpital et Polyclinique : stratégiques en cette période, afin de permettre notamment au personnel de s'y rendre, hors transport en commun, et de se garer en toute sécurité. La réservation d'une partie de la double voie de l'avenue Napoléon Bonaparte et de l'avenue des Sables pourrait être un moyen d'inviter les usagers à enfourcher leur deux-roues.
- ZI du Cormier : cette zone où nombre de salariés devront se rendre dès le 11 mai.
- ZI de l'Ecuyère : sans attendre la réalisation d'un aménagement du boulevard Michelet (prévu en juillet 2020), il est possible de sécuriser les axes en amonts comme l'avenue des Câlines et la rue Sadi-Carnot, pour rejoindre la voie partagée de l'avenue du Maréchal Leclerc.
- Le périphérique : certains axes en double voie motorisée ne disposent pas de voie cyclable sécurisée. Ils peuvent faire l'objet d'aménagements "tactiques".
- Centre-ville : certaines artères commerçantes, comme les rues Nationale et Clémenceau, n'offrent pas de trottoirs suffisamment larges pour permettre la distanciation sociale. Le passage de la voie motorisée en zone piétonne permet alors aux choletais de se croiser, à pied ou à vélo, sans promiscuité.
- De la même façon, souvent, les trottoirs le long des écoles ne permettent pas la distanciation (St Exupéry, Turpault, Trémolière,...). Idéalement, il faudrait que les abords de ces écoles soient piétonniers durant les périodes d'entrée et sortie des classes.

Sources :

[www.cerema.fr/fr/actualites/amenagements-cyclables-temporaires-confinement-quelles](http://www.cerema.fr/fr/actualites/amenagements-cyclables-temporaires-confinement-quelles)

[www.cerema.fr/fr/actualites/quels-amenagements-pietons-lors-phase-deconfinement-0](http://www.cerema.fr/fr/actualites/quels-amenagements-pietons-lors-phase-deconfinement-0)

[www.cerema.fr/fr/actualites/amenagements-cyclables-temporaires-confinement-500-acteurs](http://www.cerema.fr/fr/actualites/amenagements-cyclables-temporaires-confinement-500-acteurs)

[www.fub.fr/fub/actualites/plan-gouvernemental-20-millions-euros-encourager-pratique-velo-deconfinement](http://www.fub.fr/fub/actualites/plan-gouvernemental-20-millions-euros-encourager-pratique-velo-deconfinement)

**Contact : Baptiste Durand, Président**  
06 14 99 46 36 - tousavelo.choletaglo@gmail.com

**Site internet :**  
[www.tousavelo-choletaglo.fr](http://www.tousavelo-choletaglo.fr)

